

Rapport oral du directeur de la CVA présenté à l'AG du 1^{er} avril 2010

Situation économique de l'agriculture suisse

L'Office fédéral de la statistique établit chaque année la valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée nette de l'agriculture par canton.

Voici les résultats de 2009. Je les ai comparés à ceux de 2005 que je vous avais présentés voici 3 ans.

On constate que la consommation intermédiaire et les amortissements progressent plus fortement que la valeur de la production. La valeur ajoutée nette s'effondre dans tous les cantons, à l'exception de la Thurgovie et du Valais.

Dans 6 cantons, la valeur ajoutée nette est négative. Cela signifie que les agriculteurs de ces cantons, globalement, perdent de l'argent tous les matins quand ils commencent à travailler et qu'ils ne peuvent ni rémunérer leurs employés ni obtenir de revenu de leur travail.

Faisons un pas de plus et retranchons de la valeur ajoutée nette les salaires versés aux employés et les impôts liés à l'exploitation. Il en résulte le revenu d'exploitation sans les subventions publiques.

Le revenu de l'agriculture dans 13 cantons est négatif. Sans soutien étatique, l'agriculture n'est pas économiquement viable dans ces cantons. Sans les quelques 2,5 milliards de paiements directs et une protection à la frontière, pas d'agriculture en Suisse.

Cette introduction, Mesdames et Messieurs, pour mettre en perspective la situation économique actuelle de l'agriculture. Et pour dire que la révision des paiements directs qui a fait l'objet d'un rapport du Conseil fédéral à l'attention des chambres fédérales en mai 2009, sera un enjeu crucial pour le maintien de l'agriculture en Suisse. Je remercie M. Jacques Chavaz, directeur suppléant de l'OFAG, d'avoir accepté d'être l'orateur du jour. Je pense que ses explications sur l'avenir de la politique agricole suisse à l'horizon de ces 4 prochaines années ne manqueront pas de vous interpeler.

Le rapport du Conseil fédéral mentionné précédemment l'affirme lui aussi – je cite: *"En raison du niveau élevé des coûts et des inconvénients topographiques et climatiques, il n'est possible d'assurer une utilisation optimale des ressources naturelles disponibles que si l'agriculture bénéficie d'un soutien étatique. En cas d'ouverture accrue des frontières, les paiements directs gagneront en importance à cet égard (Développement du système des paiements directs, Rapport du Conseil fédéral, page 29, 6 mai 2009)".* Plus loin encore: *"D'un côté, des prix à la production à la baisse et d'un autre, le niveau élevé des coûts en Suisse, de même que les difficultés climatiques et topographiques, rendent nécessaires, à l'avenir aussi, des*

incitations sous forme de paiements directs pour que l'agriculture puisse fournir les prestations d'intérêt public (Ibidem, page 41)".

2,5 milliards de francs, c'est un enjeu au moins aussi grand que les pertes économiques redoutées en cas de conclusion d'un accord à l'OMC ou d'un ALEA.

La lecture du rapport du Conseil fédéral m'a étonné, voire choqué à plusieurs reprises. J'ai été particulièrement interloqué lorsque j'ai lu le chapitre consacré à la définition de la fonction remplie par les paiements directs. Ce chapitre fondé sur des considérations d'ordre juridique, conclut que les paiements directs sont une aide financière. C'est-à-dire que les paiements directs sont des avantages financiers que la Confédération verse aux agriculteurs sans que ceux-ci soient tenus de fournir une prestation. Le fait que les paiements directs soient liés depuis 1999 à l'obligation de fournir des prestations écologiques requises, ne change rien à l'analyse juridique, selon le Conseil fédéral.

En définissant les paiements directs comme une aide financière et non pas comme indemnité rétribuant une prestation fournie, le Conseil fédéral conclut que le montant du paiement direct peut varier en fonction de la santé économique des agriculteurs. *"Ainsi quand les prix [des produits agricoles] sont élevés, le soutien [public] nécessaire est par exemple moins important pour assurer l'approvisionnement des denrées alimentaires par rapport à une situation de baisse des prix (Ibidem, page 74)",* relève le Conseil fédéral dans son rapport.

Ce raisonnement juridique est extrêmement déroutant. En effet, le Conseil fédéral admet que l'agriculture suisse, considérée dans son ensemble, n'a pas d'avenir sans soutien public. Et c'est le Conseil fédéral qui a voulu, voici près de 20 ans, concentrer les soutiens publics sous forme de paiements directs. Et c'est toujours le Conseil fédéral qui a lié le versement des paiements directs à la fourniture de prestations d'intérêt public, selon des exigences fixées dans la législation fédérale. Affirmer que *"tout bénéficiaire de paiements directs possède la liberté de choisir s'il souhaite fournir ou non des prestations d'intérêt public (Ibidem, page 73)",* relève d'un aplomb surprenant de la part du gouvernement.

En poussant le raisonnement, on peut imaginer que les paiements directs pourraient varier fortement d'un secteur à l'autre, d'une année à l'autre, d'une exploitation à l'autre, en fonction de la santé économique du secteur, de l'année ou de l'exploitation ... voire de la bonne volonté du prince.

Economie laitière

L'année 2009 aura été marquée par le marasme permanent sur le marché laitier.

La CVA s'est engagée par le biais d'Agora et de l'USP, en collaboration avec les autres chambres d'agriculture, pour qu'une interprofession conforme aux dispositions légales soit créée dans le but de gérer les volumes et les prix du lait d'industrie. Les décisions d'une interprofession peuvent obtenir la force obligatoire du Conseil fédéral, ce qui garantit l'application des décisions à tous les acteurs de la filière. Le Valais ne collecte que 1 à 2% de la production suisse de lait. Il a peu d'influence sur

les décisions à prendre dans le secteur du lait d'industrie et il dépend de la bonne volonté des régions fortement productrices.

L'Interprofession du lait a vu le jour le 29 juin 2009. Ses premières décisions sont décevantes, il faut en convenir. L'Interprofession n'est pas le problème, ce sont quelques personnes qui la composent qui posent problème. Les producteurs sont les premiers à blâmer: incapables de rassembler une majorité suffisante dans leur collège, ils ont bloqué des décisions existentielles. En plus, leur non-décision donne un excellent prétexte à leurs partenaires du commerce à s'épargner de prendre position sur des objets hautement sensibles. Certainement que l'industrie contribue à diviser les producteurs pour bloquer les décisions à l'Interprofession. Ces jeux de pouvoir font partie des relations commerciales. Il appartient aux représentants des producteurs de faire preuve de solidarité et de passer par-dessus leurs intérêts immédiats divergents pour apporter des solutions durables à l'ensemble de leurs collègues. Les prix actuels sont intenable pour l'immense majorité des producteurs de lait d'industrie. Ceux qui imaginent qu'en laissant pourrir la situation, les autres abandonneront la production laitière à leur profit, font un mauvais calcul. On ne remonte pas facilement le prix d'un produit agricole qui a été durablement bon marché. La chute est rapide, la guérison lente et jamais à l'abri d'une rechute. Il faut avoir une très bonne assise financière pour espérer survivre à la politique du pire.

En février, l'Interprofession du lait a pris la décision d'exporter 62'000 tonnes de lait sous forme de beurre et de poudre de lait. C'est un pas dans la bonne direction. Il doit être suivi d'autres mesures pour rééquilibrer l'offre et la demande, si la filière veut vraiment atteindre le seuil de la rentabilité à tous les échelons. Si l'Interprofession devait échouer, il appartiendrait alors aux principales organisations de producteurs et organisations de producteurs-utilisateurs de lait de prendre des mesures volontaires pour stabiliser le marché.

Ces difficultés surgissent alors que la protection à la frontière subsiste dans une large mesure pour le lait d'industrie. On n'ose imaginer quelle sera la situation le jour où le dernier rempart douanier sautera.

Négociations internationales

S'agissant de l'ALEA, la CVA a adhéré, en qualité de membre fondateur, à l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse). Cette plate-forme s'oppose à la conclusion d'un Accord de libre-échange dans le domaine agricole (ALEA) avec l'Union européenne. Les dernières analyses économiques publiées par l'USP confirment que l'ALEA serait aussi dommageable pour l'agriculture suisse que la conclusion d'un accord à l'OMC. En outre, ces analyses réfutent la thèse officielle qui préconise un ALEA pour atténuer les conséquences d'un accord OMC.

Je ne vais pas développer les arguments qui plaident pour le rejet de cet accord. Le site de l'ASSAF donne un large aperçu des inconvénients de ce projet. (www.assaf-suisse.ch ou www.agrarfreihandelsabkommen.ch)

Dans le contexte de l'ouverture des marchés, il est fort instructif d'aborder la notion de "swissness" ou "suissitude".

L'indication "suisse" sur des produits et des services est synonyme de qualité, de sécurité et de fiabilité. Selon une étude de l'université de St-Gall, la référence à la Suisse peut représenter jusqu'à 20% du prix de vente de marchandises typiquement suisses, de produits naturels et de certains biens de consommation destinés à l'exportation. Le 18 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté le message sur le dossier "swissness". Le gouvernement s'y donne pour objectif la protection de la valeur de la marque "suisse" à long terme. Les critères applicables aux produits naturels transformés (notamment les denrées alimentaires) ont été sensiblement durcis. 80% au moins du poids des matières premières doit provenir de Suisse.

Il faut saluer la volonté du Conseil fédéral qui veut protéger efficacement la plus-value générée par l'origine suisse des produits. Le renforcement des critères proposés pour les denrées alimentaires répond aux attentes des consommateurs qui veulent avoir de fortes garanties que ce qui est indiqué sur l'emballage d'un produit, particulièrement sur une denrée alimentaire, correspond effectivement au contenu.

Ce renforcement des exigences est aussi de nature à forcer au resserrement les liens entre agriculteurs et industrie de transformation, en créant une communauté de destin entre ces partenaires commerciaux. Sans cette communauté de destin, l'industrie de transformation sera tentée avec l'ouverture des frontières de s'approvisionner en produits agricoles à l'étranger, pour les manufacturer en Suisse et les revendre sous la marque "suisse" afin de profiter de l'effet de la plus-value générée par la "suissitude".

Les réactions de l'industrie vont diamétralement à l'opposé. Les entreprises et leurs relais politiques accusent le Conseil fédéral de vouloir protéger l'agriculture avec ces nouvelles dispositions. L'industrie alimentaire par la voix de son association faîtière estime que la priorité doit être donnée au lieu de fabrication et non à la matière première. Nestlé demande un critère de 51% soit de la part de produits suisses dans la denrée alimentaire, soit du prix de revient du produit. Le directeur d'Emmi a déclaré lors d'un séminaire en janvier dernier que le projet du Conseil fédéral mettait en péril l'exportation de fondue préparée, car l'industrie ne trouve pas en Suisse... de vin industriel.

On le constate, les intérêts de l'industrie ne recoupent pas entièrement ceux des producteurs et ils ne concordent pas en tous points avec les attentes des consommateurs. La Fédération romande de consommateurs déclare en effet que *"les organisations de consommateurs ASCI, FRC, SKS s'engagent avec énergie pour que le Parlement adopte en 2010 le projet "Swissness". Dans ce cadre, nous prônons des critères stricts : ce qui se revendique de la Suisse doit être vraiment suisse. Jusqu'à présent, c'est surtout l'industrie alimentaire qui a élevé la voix contre le projet. Nous misons sur les organisations paysannes. En effet, l'agriculture serait également perdante si des produits alimentaires pouvaient arborer le label "Suisse" tout en étant composés de nombreuses matières premières originaires de l'étranger."*

L'enjeu "swissness" concerne aussi les ventes de denrées alimentaires dans notre pays. Sur le marché indigène, le "swissness" se définit comme une préférence à

l'achat et un consentement à payer plus cher pour un produit déclaré comme produit en Suisse, mis en concurrence avec un produit d'une autre provenance.

L'EPFZ a mené une enquête pour juger de la fidélité effective des consommateurs suisses et de sa résistance en cas de différentiel croissant de prix. Les résultats mettent en évidence plusieurs catégories de consommateurs. Un quart d'entre eux choisissent uniquement en fonction du prix. L'origine des denrées les laisse de marbre. Ils sont rejoints par un deuxième quart qui se soucient de l'origine mais qui doivent acheter étranger pour des raisons budgétaires. A l'autre extrême, quelque 10% des consommateurs sont des accros aux produits suisses pour qui la différence de prix joue un rôle secondaire. Le solde des clients acceptent de privilégier le produit indigène malgré l'écart de prix. Les consommateurs de cette classe sont d'autant plus nombreux et d'autant plus résistants à un différentiel de prix défavorable s'ils ressentent une forte différence positive en faveur du produit indigène, que celle-ci soit d'ordre économique, environnemental ou éthique. Différencier nos productions reste donc le meilleur garant de convaincre une majorité de nos concitoyens à consommer suisse.

3^{ème} correction du Rhône

Le canton n'a toujours pas publié de synthèse des avis exprimés lors de la consultation ouverte en 2008 lors de laquelle la Chambre avait exprimé ses préoccupations sur la variante proposée par la direction des travaux.

Nous savons maintenant que la variante d'élargissement a été retenue pour des raisons écologiques uniquement. En effet, le Conseil fédéral l'a expliqué dans une réponse à une intervention parlementaire.

La CVA a été sollicitée par l'Association pour la Défense du Sol Agricole (ADSA) pour commenter les aspects environnementaux devant les différents groupes du Grand Conseil.

Comme déjà mentionné dans mon rapport de l'année dernière, la CVA a examiné la vision écologique préconisée par la direction de R3. Les experts mandatés par le canton mettent en doute la faisabilité de cette vision environnementale. D'abord, les experts prédisent que le Rhône ne retrouvera pas un parcours en tresses, même si son lit est élargi. Ensuite, ces experts démontrent que la revitalisation de la faune piscicole du Rhône est impossible. Les eaux du Rhône sont naturellement froides et surchargées en sédiments. Elles sont troubles et elles ne laissent pas suffisamment passer de lumière dans le fond du lit pour le développement du plancton, base de la chaîne alimentaire des poissons. Le turbinage des eaux des barrages amplifie le phénomène. De plus, les barrages au fil du Rhône empêchent la remontée des poissons depuis le Léman. Le rapport d'impact est formel : la renaturation prônée par la direction de R3 dans la variante d'élargissement ne se réalisera pas !

La CVA réclame une solution peu gourmande en terres cultivables, choisie selon le seul critère de la sécurité. Selon le Professeur Minor de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich qui a été mandaté par le canton du Valais, tant la variante

d'élargissement que la variante d'approfondissement atteignent le but de la protection contre les crues (Prof. Dr. Minor, ETHZ, Februar 2009).

Pourtant, la direction de R3 écarte la solution d'approfondissement en raison des risques de modification du régime de la nappe phréatique.

Lors des discussions devant les groupes parlementaires qui ont eu lieu l'automne passé, la direction de R3 a dû admettre que la variante d'élargissement engendre aussi des risques de modification du régime de la nappe phréatique.

Nous nous trouvons donc devant un choix de société: comment sécuriser la plaine? En élargissant le Rhône pour des raisons écologiques ou en approfondissant le Rhône pour économiser les terres cultivables?

La variante d'élargissement soustrait plus de 400 ha de terres cultivées, dont 382 ha de surfaces d'assolement. A ces chiffres vont s'ajouter les terres perdues lors de l'élargissement des affluents du Rhône que la version d'élargissement provoque nécessairement. Les interventions sur les cours d'eau latéraux empièteront aussi sur des terres cultivables, engendrant des pertes supplémentaires de surfaces d'assolement, pertes non estimées à ce jour.

Il faut que les Valaisannes et les Valaisans sachent avant de faire leur choix que les autorités fédérales exigent que le canton du Valais compense intégralement la perte de surfaces d'assolement. Au besoin, la Confédération ordonne au canton de dézoner des terres situées aujourd'hui en zone à bâtir et de les reclasser en zone agricole. Il s'agit bien d'un choix de société aux répercussions qui dépassent largement les seuls agriculteurs et qui façonnera la plaine durablement pour les générations qui nous succèderont.

Le maintien d'un fort potentiel de production alimentaire est notre devoir vis-à-vis des générations futures. L'augmentation continue de la population de notre planète exige de préserver les terres cultivables, y compris en Valais. En Suisse, non seulement la surface cultivable par habitant diminue, mais également la surface cultivable totale. La Suisse importe déjà plus de 60% de son alimentation, dont 85% en provenance de l'Europe.

Nous sommes quelque 6,8 milliards d'humains sur la planète bleue en 2010, contre 3,7 milliards il y a 40 ans (1970) et nous serons environ 9,2 milliards dans 40 ans (2050). En 1970, nous disposions de 3900 m² pour nourrir chaque être humain pendant une année. Cette surface a diminué à 2100 m² en 2010. En 2050, il n'y aura plus que 1800 m² pour nourrir un être humain. Chaque hectare de terre cultivable comptera, en Valais aussi !

Formation professionnelle

La Chambre a préparé et mis en place les cours interentreprises pour les apprentis agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers et viticulteurs qui fréquentent l'Ecole cantonale d'agriculture. En collaboration avec Prométerre, les apprentis viticulteurs formés à Marcelin ont suivi les cours avec leurs collègues de Châteauneuf. Les

apprentis cavistes des deux écoles effectueront en commun les cours interentreprises.

Ces tâches nouvelles ont nécessité un fort engagement du personnel de la Chambre bien qu'elles ne soient pas légalement de sa responsabilité. Selon la loi fédérale sur la formation professionnelle, la responsabilité de la préparation et de la mise en place des cours interentreprises incombe aux organisations professionnelles nationales. Force est de constater que ces dernières n'ont pas toutes perçues leurs devoirs et obligations. La CVA mènent des discussions avec les associations faitières pour formaliser les services fournis par la Chambre. Les charges financières ont pesé dans les comptes de l'exercice, mais elles ont été allégées grâce aux prestations fournies à titre gracieux par l'Ecole d'agriculture du Valais que je profite de remercier officiellement par l'intermédiaire de son directeur, M. Guy Bianco. Notez encore que la CVA collabore aussi à l'organisation des cours interentreprises pour les apprentis qui fréquentent l'école à Viège.

Conclusion

D'autres activités effectuées en 2009 figurent dans le rapport écrit qui vous est remis aujourd'hui.

Arrivé au terme de mon propos, j'aimerais adresser mes remerciements aux membres du comité pour la confiance qu'ils me témoignent dans l'accomplissement de mes tâches.

Un grand MERCI au président, M. Jean-René Germanier, pour son soutien permanent et le temps qu'il a su consacrer à la bonne marche des affaires de la CVA.

Je remercie M. le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, Chef de Département de l'économie, de l'énergie et du territoire pour son écoute attentive aux demandes de la CVA et de l'agriculture.

Sentiment de reconnaissance également au Service de l'agriculture par son chef M. Gérald Dayer et ses collaborateurs des divers offices et de l'Ecole pour le soutien actif et efficace qu'ils apportent aux différentes actions menées par la Chambre.

Je salue également les bonnes relations qu'entretient la CVA avec les diverses organisations agricoles et avec les organisations faitières du reste de l'économie du canton.

Bienvenue à l'Interprofession du Raclette du Valais AOC par son président M. Wilhelm Schnyder et par son gérant M. Urs Guntern, qui a pris ses quartiers dans les locaux de la CVA.

Mes remerciements s'adressent enfin à toute l'équipe du secrétariat.

Un remerciement tout particulier à Mme Sheila Williner qui a assumé de juin à décembre la promotion de l'agritourisme, pendant le congé maternité de Mme

Moulin. Mme Williner s'est plu dans l'agriculture, semble-t-il, puisqu'au terme de son contrat avec la CVA elle s'est engagée à l'IVV. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans le monde de la vigne et du vin et je tiens à la remercier vivement pour l'excellent travail qu'elle a accompli à la Chambre.

2009 a été l'année des naissances puisque Mme Monique Dussex a eu le bonheur de devenir maman. Mme Dussex a repris du service à temps partiel.

Last but not least, ma gratitude va à notre secrétaire, Mme Imelda Amacker, qui a repris depuis le 1^{er} mai 2009 les tâches, nombreuses, qu'effectuait jusqu'alors Mme Dussex. Plurilingue, originaire du Haut-Valais, Mme Amacker dispose de beaucoup de compétences. Elle s'est rapidement intégrée dans l'équipe et dans ses nouvelles fonctions. Dans un mois, Mme Amacker aura fait un tour de piste complet, entendez par là qu'elle aura fait une année complète à la Chambre, temps que je crois nécessaire pour mesurer l'ampleur et la diversité des activités qui y sont menées. Encore une fois bienvenue à la Chambre, Imelda.

Bonne année agricole 2010. Merci de votre patiente attention.

Pierre-Yves Felley, directeur CVA – 1^{er} avril 2010